

À la recherche d'un atelier d'écriture de la Normandie cistercienne : le scriptorium de l'abbaye de Savigny

(XII^e-XIII^e siècle)

RICHARD ALLEN

Le présent article se propose de faire connaître le scriptorium de l'abbaye de Savigny, seul chef d'ordre monastique fondé en Normandie, incorporé en 1147 à l'ordre cistercien comme fille de Clairvaux. Située à la confluence de trois principautés, l'abbaye, qui n'a pas tardé à essaimer en de nombreuses abbayes filles, tant en France qu'en Angleterre et dans le pays de Galles, fut pendant plusieurs siècles un centre religieux, intellectuel et économique très actif. Il ne reste malheureusement plus que quelques épaves de la bibliothèque abbatiale, dont un recueil d'annales¹, mais, par un heureux concours de circonstances, environ 1 700 chartes, pour l'essentiel des XII^e et XIII^e siècles, nous sont parvenues, dont la plus grande partie est aujourd'hui conservée aux Archives nationales à Paris. Mais bien que la valeur du chartrier savinien ait été mise en lumière depuis les travaux érudits du XVIII^e et du XIX^e siècle, et qu'une édition critique partielle en ait été réalisée par Béatrice Poulle dans sa thèse de l'École des chartes sur les actes de la première moitié du XIII^e siècle², une étude du scriptorium de l'abbaye et des productions manuscrites qui en sont issues est largement à faire. Une telle étude excéderait évidemment les limites imposées à cet article. Pour commencer ce travail appelé à être complété, il est toutefois possible de s'appuyer sur les actes saviniens, qui font partie du seul fonds monastique médiéval subsistant pour les deux anciens diocèses de Coutances et d'Avranches, pour donner un aperçu sur le fonctionnement et le rayonnement du scriptorium abbatial au XII^e et au XIII^e siècle et pour répondre à plusieurs questions sur la production, l'usage et la conservation de l'écrit dans le monde cistercien médiéval.

C'est grâce aux travaux de Béatrice Poulle que l'on peut brosser, de façon très succincte, la manière dont les chartes de Savigny connues actuellement nous sont parvenues³. Après être tombé dans un oubli total pendant les années révolutionnaires et napoléoniennes, le chartrier de Savigny fut « redécouvert » par Charles Duhérisier de Gerville (1769-1853)

1. Bibl. nat. Fr., ms. lat. 4862, fol. 132 et 133v; Bibl. nat. Fr., ms. lat. 7596A, fol. 1v-5v. Les annales de Savigny ne sont connues que par une édition tout à fait insuffisante (« Chronicon Savigniacense » dans *Stephani Baluzii miscellaneorum liber primus [-septimus]*, Étienne Baluze (éd.), Paris, 1678-1715, t. 2, p. 310-323). Nous en préparons actuellement une édition critique. **2.** Béatrice Poulle, *Le Chartrier de l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches. Édition partielle (1202-1243) et commentaires*, Paris, thèse de l'École des chartes, 1989, 537 p. (dactyl.); résumé dans *École nationale des chartes, positions des thèses...* 1989, p. 167-171. **3.** Béatrice Poulle, « Les sources de l'histoire de l'abbaye cistercienne de Savigny au diocèse d'Avranches », dans *Revue Mabillon*, n.s., t. 7 (= t. 68), 1996, p. 105-125.

en août 1819, entassé au grenier de la sous-préfecture de Mortain. La découverte du chartrier en a encouragé le dépouillement et le classement, dont la première tentative est confiée à Léchaudé d'Anisy (1772-1857), mais aussi la dispersion progressive. C'est peut-être en réponse au risque de l'éparpillement du chartrier, ou peut-être dans le cadre d'un vaste programme de centralisation, que Natalis de Wailly (1805-1886), ancien directeur de l'École des chartes, est chargé par le ministre de l'Intérieur de faire un état des lieux. Quel que soit le motif, quel que soit l'état du chartrier, le résultat de la visite de M. de Wailly, effectuée au cours d'une dizaine de jours en octobre 1839, est bien connu : presque 1 400 chartes relevant de l'abbaye de Savigny sont emportées à Paris, où elles entrent aux Archives nationales dans la série L⁴, avec quelques prélèvements pour la série K⁵. Ces chartes originales conservées aux Archives nationales doivent être complétées par quelques autres petites collections tirées des archives de Mortain, dont les plus importantes sont celles de Jean-Michel Leber et de Toussaint Grille, conservées respectivement à la Bibliothèque municipale de Rouen et aux Archives départementales du Maine-et-Loire⁶. Des chartes isolées sont également entrées dans d'autres dépôts, tant anglais que français⁷, et bien que plus de 2 200 articles provenant des archives saviniennes aient brûlé le 6 juin 1944 lors de la destruction des Archives départementales de la Manche⁸, les images d'une douzaine de chartes originales autrefois conservées dans ce dépôt nous sont parvenues grâce à des photographies prises au XIX^e siècle⁹. Les cartulaires de Savigny ont aussi échappé en quelque sorte à la destruction grâce aux copies qui en ont été faites par Charles de Gerville, Paul de Farcy, Léopold Delisle et Victor Duchemin¹⁰.

Avant d'en arriver à l'analyse elle-même, commençons par quelques observations générales. Pour ce qui est de la délimitation chronologique, nous nous focalisons essentiellement sur la période allant du début du XII^e siècle jusqu'en 1250. Tout d'abord, il convient de souligner, au-delà de l'arbitraire de ses bornes chronologiques, que cette période s'inscrit dans une époque marquée par des changements historiques et diplomatiques importants. Ce *terminus ad quem* correspond également au moment à partir duquel le nombre d'actes commence progressivement à diminuer¹¹. Le corpus constitué se compose d'environ 980 chartes originales, dont presque 400 datent ou sont aisément datables entre 1112 et 1202, c'est-à-dire depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la rédaction du cartulaire connu sous le nom de *Liber cartarum domus Savignei*¹². Le rassemblement d'une telle masse documentaire se démarque nettement de l'absence de données sur l'insertion du scriptorium dans le complexe monastique. L'église abbatiale primitive,

4. Arch. nat., L 966 à L 978. 5. Arch. nat., K 22, n^{os} 7^a, 8^a; K 23, n^{os} 6^a, 15^a, 23^a, 23^b, 23^c; K 24, n^{os} 2^a, 5^a, 8^a, 8^b (perdu depuis 1887), 9^a, 12^a, 16^a; K 25, n^o 4^a. 6. Bibl. mun. Rouen, ms. Leber 5636; Arch. dép. Maine-et-Loire, 67 H 1. 7. Bibl. nat. Fr., ms. lat. 9215, n^{os} 93-113; *ibid.*, ms. lat. 17058, n^{os} 5 et 13; *ibid.*, nouv. acq. lat. 2292, n^{os} 1 et 2; Arch. dép. Calvados, 2 H 160; Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms. 4, n^{os} 22, 30-32; Bibl. mun. Laval, ms. 209; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1626; Arch. dép. Yvelines, 45 H 8; Kew, The National Archives, DL 27/27; Londres, Westminster Abbey Muniments, n^{os} 497-503, 506-509, 512, 516-536, 538-540, 542-551, 14704, 22847; Londres, College of Arms, Charters, n^{os} 160-164. 8. Yves Nédélec, « Répertoire des bibliothèques et archives de la Manche », dans *Revue du département de la Manche*, t. 4, 1962, p. 357-444, à la p. 395. 9. Arch. dép. Calvados, F 5690, fol. 122v, 124v, 126v, 128v, 130v, 132v, 136v, 138, 140v, 142v, 144v, 146v, 148v. 10. Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, mss. 298, 302; Bibl. nat. Fr., nouv. acq. lat. 1022; *ibid.*, nouv. acq. lat. 2500; Arch. dép. Mayenne, mss. 33-35. 11. Prenons comme cas représentatif la collection Leber à la Bibliothèque municipale de Rouen : des 89 actes conservés pour la période jusqu'en 1300, moins d'un tiers datent de la période après 1250 (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements – Tome II*, Henri Omont (éd.), Paris, 1888, p. 91-97). 12. Sur la datation du cartulaire, voir B. Poulle, « Les sources de Savigny... », p. 116.

dédiée le 1^{er} juillet 1124¹³, fut remplacée à partir de 1174 par une nouvelle, en pierre, consacrée le 10 mai 1220¹⁴. Il n'en reste plus que quelques vestiges informes. Sur le plan de l'abbaye dressé par la DRAC de Basse-Normandie en 2008, l'emplacement du scriptorium n'est pas indiqué¹⁵; cela vient du fait que, pour ce monastère comme pour beaucoup d'autres, les renseignements anciens sur ce point sont fort rares, voire inexistants. Il en va essentiellement de même pour le personnel. L'analyse des actes de cette période, qu'il s'agisse d'originaux ou de copies, ne révèle qu'une mention précoce et isolée d'un moine scribe¹⁶, et bien que l'on rencontre dans les documents beaucoup d'officiers chargés de faire fonctionner les différents services de l'abbaye (prieur, sous-prieur, cellérier, sous-cellérier, chantre, trésorier, chef du vestiaire, maître des novices, etc.¹⁷), ils ne mentionnent pas, semble-t-il, de charge particulière pour le responsable des archives, de la bibliothèque ou du scriptorium.

Or si les conditions physiques de la production diplomatique sont mal connues pour la période qui nous retient, l'étude et l'analyse des caractéristiques les plus marquantes de l'écriture de chaque acte nous permettent d'exposer le travail des différents scribes du scriptorium savinien et, par conséquent, d'éclairer un peu son organisation, son importance et son rayonnement. Mais, avant d'en parler, il nous faut tout d'abord rappeler deux problèmes centraux. En premier lieu, même si, comme nous le verrons, on peut relever les mêmes mains dans plusieurs actes, ce qui nous permet même de parler d'un « style savinien », il reste souvent difficile de répondre à la question essentielle de l'attribution de l'écriture au scriptorium de l'abbaye ou de l'auteur, surtout quand nous sommes confrontés à des écritures qui n'apparaissent chacune que dans une seule charte. En second lieu, il convient de constater que l'on doit parfois être prudent dans l'attribution de l'écriture qui se trouve dans plus d'un acte. On a déjà montré ailleurs, par exemple, comment la main distinctive que l'on retrouve dans deux actes du chartrier, dont le premier est d'un évêque de Bayeux et le deuxième d'un évêque de Coutances, n'est pas celle d'un moine du scriptorium abbatial mais plutôt d'un membre du chapitre bayeusain connu pour avoir accompagné le doyen de Bayeux après l'élection de ce dernier au siège épiscopal coutançais¹⁸.

Malgré ces difficultés, il nous a été néanmoins possible d'identifier environ soixante-dix scribes (ou groupes de scribes) pour l'ensemble de la période couverte¹⁹, dont un bon nombre peut être associé au scriptorium savinien. Deux constats s'imposent avant toute analyse plus détaillée : le premier est qu'à l'exception de quelques individus, dont nous

13. Robert de Torigni, *Chronique* (suivie de divers opuscules historiques de cet auteur), Léopold Delisle (éd.), Rouen, 1872-1873, t. 2, p. 160. **14.** Bibl. nat. Fr., ms. lat. 7596A, fol. 3v et 4v. **15.** Joseph Mastrolorenzo, « Savigny-le-Vieux. Abbaye », dans *DRAC Basse-Normandie. Service régional de l'archéologie. Bilan scientifique 2008*, Caen, 2009, p. 91-93, à la p. 92.

16. Il s'agit d'un certain Roger, qui est cité parmi les témoins d'un acte de 1114 en tant que « scribe et moine ermite » (*scriba et monachus heremita*). Il n'est pas certain bien entendu que celui-ci était moine de Savigny (Jaap van Moelenbroek, *Vital l'ermite, prédicateur itinérant, fondateur de l'abbaye normande de Savigny*, trad. du néerlandais par Anne-Marie Nambot, Assen, 1990, n° 13, p. 279-280). **17.** On rencontre tous ces officiers dans les chartes, à l'exception du maître des novices, qui n'est connu que grâce aux sources narratives (Eugène-Paul Sauvage, « Vitae B. Petri Abrincensis et B. Hamonis monachorum coenobii Saviniocensis in Normannia », dans *Analecta bollandiana*, t. 2, 1883, p. 475-560, aux p. 525-526).

18. R. Allen, « Episcopal *acta* in Normandy, 911-1204 : the charters of the bishops of Avranches, Coutances and Sées », dans *Anglo-Norman Studies*, t. 37, 2015, p. 25-51, aux p. 37-38. **19.** Pour les scribes, ou les groupes de scribes, identifiés pour la période jusqu'en 1202, voir R. Allen, « Les chartes originales de Savigny des origines jusqu'au XIII^e siècle (1112-1202) », dans *L'Abbaye de Savigny (1112-2012). Un chef d'ordre anglo-normand* (Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 3-6 octobre 2012), Véronique Gazeau, Gilles Désiré dit Gosset et Brigitte Galbrun (éd.), Caen, à paraître.

traiterons plus tard, nombre de scribes ne produisaient que peu de chartes, même en admettant que beaucoup aient été perdues. Il semble donc que les scribes ne faisaient que d'assez courtes carrières au scriptorium abbatial, tout comme les scribes de certains bureaux d'écriture épiscopaux²⁰, ou plutôt que les besoins documentaires d'une abbaye telle que Savigny ont donné la possibilité aux abbés de disposer d'un large groupe de scribes bien entraînés, capables de transcrire des documents diplomatiques. Le deuxième constat est celui du fait que, même si aucun acte original ne contient une phrase exprimant qu'une personne spécifique s'est occupée de l'élaboration, il est néanmoins possible de démêler l'identité d'au moins un scribe. Un scribe, actif entre la fin des années 1180 et au moins 1209, la régularité de son écriture est telle que nous n'avons aucune hésitation à lui attribuer la rédaction d'au moins quinze chartes²¹. Le corps des lettres est petit et la décoration très simple, mais le souci de précision n'exclut pas une certaine recherche ornementale : emploi d'un petit empattement triangulaire qui évolue parfois vers une forme fourchue sur les hastes des *b*, des *h* et des *l* ; trace de petits crochets ornant quelquefois à mi-hauteur les hastes des *s* longs ; agrandissement du *T* de *Testibus* ; étirement en largeur de la dernière lettre de l'acte (ill. 1). Quant à l'identité de ce scribe, elle se cache peut-être dans les listes de témoins. En effet, parmi les quinze chartes de cette écriture, dix sont pourvues d'une telle liste, dont huit portent la même souscription, à savoir celle du moine Hugues de Creully²². Originaire du Bessin, comme le suggère son toponyme, celui-ci était l'un des membres les plus éminents de l'abbaye au tournant du XIII^e siècle. On retrouve sa souscription au bas d'au moins vingt-cinq chartes, dont la dernière est datée de mai 1213²³, et bien que l'identification proposée ne soit qu'hypothétique, un tel rôle est conforme certainement à son statut élevé.

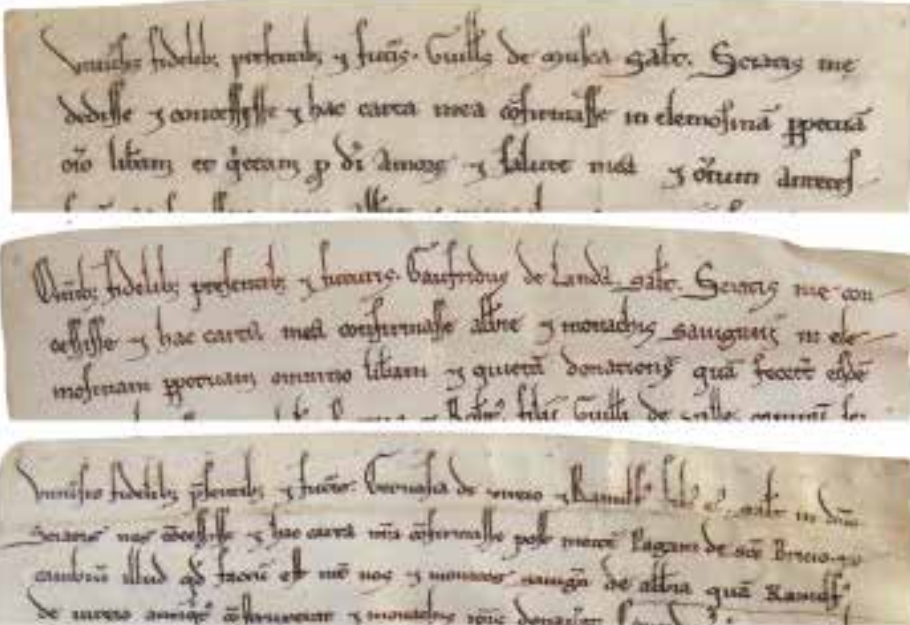


ILL. 1. Le scribe Hugues de Creully. Chartes d'André II de Vitré (s. d., 1187 – 1202, Arch. nat., L 973, n° 747 : extrait), de Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances (s. d., 1187/8 – 1201, Bibl. mun. Rouen, ms. Leber 5636, n° 19 : extrait) et d'Eudes de Ferrières (1201, Arch. nat., L 976, n° 1143 : extrait).

20. Patrick Demouy, *Actes des archevêques de Reims d'Arnoul à Renaud II, 997-1139*, thèse pour le doctorat de III^e cycle en histoire, Université de Nancy II, 1982, t 1, p. 222* ; Benoît-Michel Tock, *Une chancellerie épiscopale au XI^e siècle, le cas d'Arras*, Louvain-la-Neuve, 1991 (*Publications de l'Institut d'études médiévales. Textes, études, congrès*, 12), p. 186.

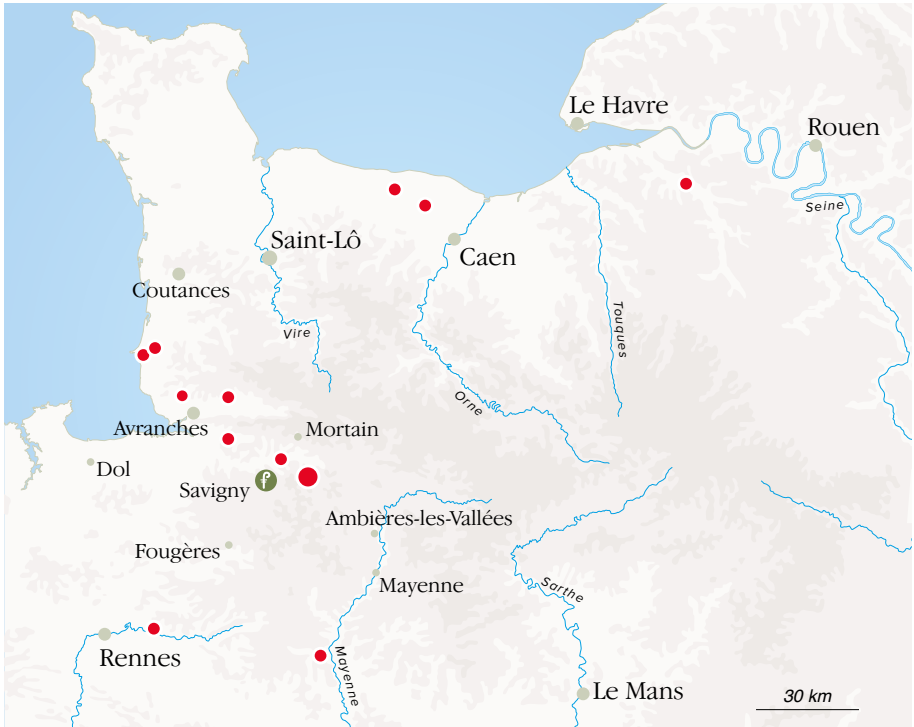
21. R. Allen, « Les chartes de Savigny... », à paraître. 22. Le toponyme de Creully est rendu *Croilleio / Croleio / Croleto / Croli*. 23. Bibl. ms. Rouen, ms. Leber 5636, n° 17.

Par l'écriture, on peut atteindre non seulement l'identification des scribes, ou des groupes de scribes, mais aussi le fonctionnement et l'évolution de l'organisme dans lequel ils travaillaient. Une des premières questions qui se posent à la lumière de notre corpus de mains est de savoir si certains scribes s'occupaient régulièrement de la rédaction d'actes relatifs à des personnes et/ou des régions spécifiques. Pour ce qui est de la période antérieure à 1202, l'impression générale qui se dégage est celle de l'hétérogénéité. Regardons, à titre d'exemple, la vingtaine d'actes rédigés par le scribe, actif dès la fin des années 1180, dont l'écriture représente l'une des branches d'une famille de mains employées dans le scriptorium savinien pendant l'abbatit de Guillaume IV de Douvres (1187/1188-1207)²⁴. Son caractère diplomatique s'affirme dans quelques ornements : les hastes allongées des *s* et des *f* se terminant par une boucle fermée, les traits obliques plongeants et recourbés en fin de *n*, de *m* et de *s*, le discret redoublement de majuscules. On y remarque aussi une tendance prononcée vers les *d* à la haste oblique inclinée à gauche se terminant par un crochet vers la droite. Les *g* minuscules sont presque exclusivement en forme de 8 et le mot « et » est toujours abrégé sous la forme du signe tironien 7 formé d'un trait horizontal ondulé et d'une haste qui se recourbe vers la gauche et parfois finit pointée vers le haut. Un petit crochet orne quelquefois à mi-hauteur les hastes verticales de certaines lettres (typiquement les *b*, *h*, *l* et *s*), tandis que le pointage sert à distinguer deux *i* qui se suivent (ill. 2).



ILL. 2. Le scribe GG. Chartes de Guillaume de la Mouche (s. d., fin du XII^e s. – 1202, Arch. nat., L 973, n° 749 : extrait), de Geoffroy de la Lande (s. d., fin du XII^e s. – 1202, Arch. nat., L 973, n° 794 : extrait) et de Gervaise de Virey et de Renouf, son fils (s. d., fin du XII^e s. – 1202, Arch. nat., L 978, n° 1358 : extrait).

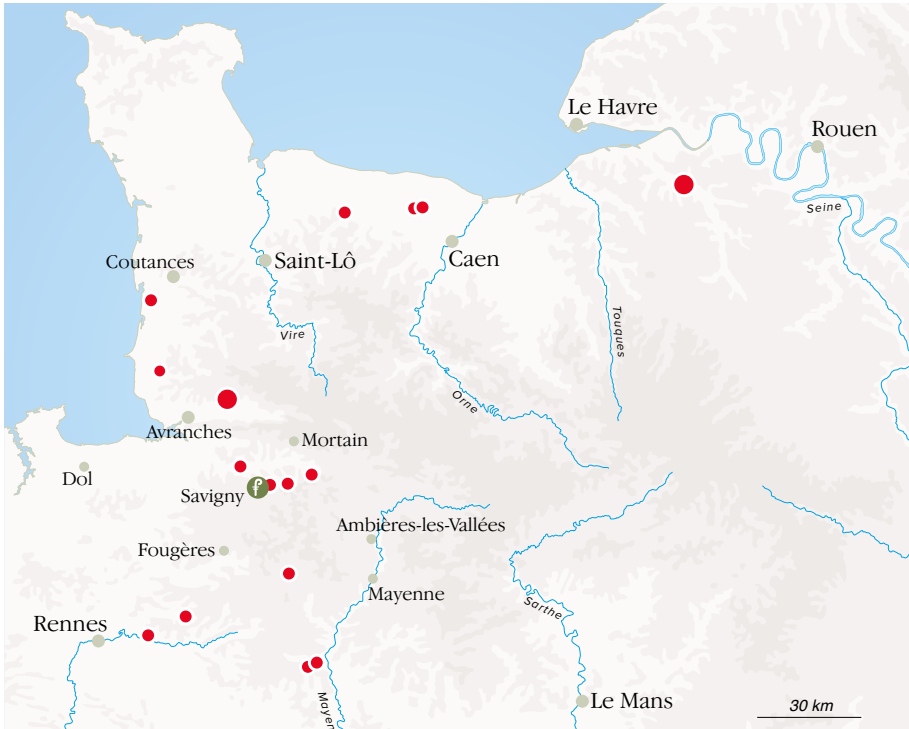
24. Il s'agit du scribe GG identifié dans R. Allen, « Les chartes de Savigny... », à paraître.



ILL. 3. Répartition géographique des biens confirmés dans les actes rédigés par le scribe GG.

La répartition géographique de ces actes, tant pour les biens confirmés que pour l'identité de ceux qui en sont les auteurs juridiques, se caractérise par un éparpillement sans concentration notable (ill. 3). Il en va de même pour d'autres scribes de cette période : les chartes rédigées par Hugues de Creully, par exemple, traitent des biens donnés ou confirmés par divers personnages, de l'évêque de Coutances au seigneur de Vitré, et situés dans trois départements de la Normandie actuelle, ainsi que dans la Mayenne et en Bretagne (ill. 4). Une exception se présente avec les huit actes rédigés par un scribe en activité à partir des années 1150 jusqu'au moins 1174²⁵. Son écriture, très régulière et très lisible, se marque par les hastes, en particulier celles des *s* et des *f*, qui se terminent par une boucle fermée, dont certaines sont parfois développées en treillis naissants. La boucle du *g* minuscule est toujours fermée par un trait rond et, à la différence de ses contemporains qui emploient à la fois les *G* majuscules formées de deux traits, dont celui de l'empattement est ondulé, et celles en forme de 6, le scribe utilise exclusivement ces dernières. Le contenu de ces actes porte essentiellement sur la Bretagne : trois concernent la même église (Long Bennington, Angleterre), possession des seigneurs de Fougères, deux le même donateur (Guidon le forestier), possessionné dans la forêt de Rennes, et deux le don de biens situés à Vaux, sis aux abords de la capitale bretonne. Seul un acte de l'évêque d'Avranches, concernant l'église de Villechien, dans le département de la Manche, se démarque. Le fait que la rédaction du deuxième acte au sujet

25. Il s'agit du scribe H identifié dans *ibid.*

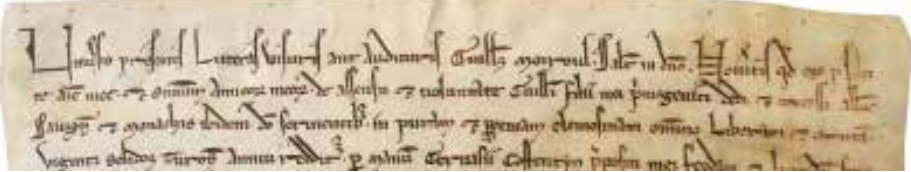


ILL. 4. Répartition géographique des biens confirmés dans les actes rédigés par le scribe Hugues de Creully.

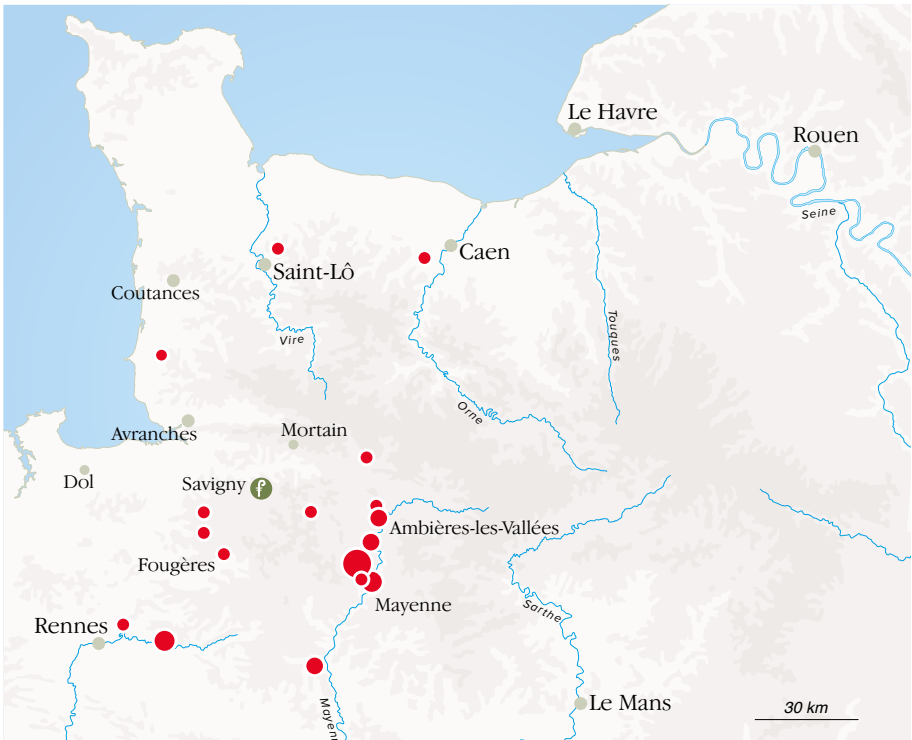
de Vaux eut lieu plusieurs années après celle du premier laisse entendre que le scribe en fut intentionnellement chargé, peut-être parce qu'il avait déjà une bonne connaissance des circonstances locales.

Une telle homogénéité de rédaction, autrefois exceptionnelle, devient de plus en plus commune au XIII^e siècle. On en rencontre un cas frappant dans les actes d'un scribe qui semble avoir dominé le scriptorium savinien pendant les années 1230. Responsable de la mise par écrit de presque une quarantaine de chartes, son écriture se distingue par l'emploi de quelques traits distinctifs, surtout les hastes longues des *d* minuscules qui s'inclinent vers la gauche avant de se terminer avec un crochet à gauche, et une sorte de neuf tironien plus ou moins enrichi pour *-us* (ill. 5). Même s'il est possible que ces documents représentent le travail d'un groupe de scribes plutôt que d'un seul, on ne peut manquer d'être frappé par l'uniformité qui les caractérise. Sur les trente-huit actes identifiés jusqu'à présent, plus de la moitié (vingt-quatre cas) concernent des biens localisés dans une zone géographique circonscrite pour l'essentiel au couloir nord-sud entre Ambrières-les-Vallées et la ville de Mayenne (ill. 6)²⁶. Pour ce qui est du reste, sept se rapportent à des biens bretons, dont deux, rédigés à huit ans d'écart, concernent des dons faits par deux membres de la famille du Châtelier.

26. Voir Annexe I, Scribe 1.



ILL. 5. Le Scribe 1. Chartes d'Odon, seigneur de Saint-Berthevin (1240, Arch. nat., L 975, n° 1011 : extrait), de Guillaume de Husson (1239, Arch. nat., L 969, n° 354 : extrait) et de Guillaume Moiroul (mars 1239, Arch. nat., L 967, n° 132 : extrait).



ILL. 6. Répartition géographique des biens confirmés dans les actes rédigés par le Scribe 1.

Il en va de même, à une échelle réduite, pour d'autres scribes du XIII^e siècle. Parfois on semble leur avoir confié la rédaction des actes donnés soit au nom d'un seul auteur, soit au sujet de biens localisés dans une zone géographique spécifique. Notons par exemple la dizaine d'actes de Michel, doyen d'Ernée, au sujet de biens dans la paroisse de Fougerolles-du-Plessis²⁷, tous rédigés par un seul scribe entre 1244 et 1255 ; ou les six actes, presque contemporains, réalisés par un autre scribe au sujet de biens sis aux environs de Thaon²⁸, dans le département actuel du Calvados, où l'abbaye possédait une grange. Par ailleurs, on rencontre un dossier de huit actes, tous de la même écriture, dont sept concernent des biens situés aux environs de la ville de Mayenne²⁹, ainsi qu'un corpus de cinq chartes, rédigées par le même scribe entre novembre 1242 et septembre 1243 au sujet de possessions localisées dans une zone géographique comprise entre Lassay-les-Châteaux et, à une dizaine de kilomètres à l'ouest, Ambrières-les-Vallées³⁰.

Il convient enfin de noter que, même si l'espace géographique d'un dossier d'actes attribuable à un seul scribe peut apparaître, à première vue, assez étendu, il est néanmoins possible d'y discerner plusieurs actes, souvent rédigés à quelques années d'écart, relatifs à des lieux situés dans une zone géographique assez restreinte. Tel est le cas d'un recueil de vingt-huit actes³¹, écrits par un scribe unique entre 1244 et 1254, parmi lesquels on retrouve sept documents, rédigés en 1244, 1247, 1248 et 1250, relatifs à des biens situés dans le canton actuel de Gorrion dans le département de la Mayenne. Il en est de même pour d'autres actes du même dossier : trois d'entre eux, rédigés en 1246 et 1248, concernent des possessions localisées aux environs de Domfront, alors que trois autres, écrits en 1246 et 1250, se rapportent à des biens sis au Ferré, dans le département actuel d'Ille-et-Vilaine, ainsi qu'à La Ramée, située à moins de sept kilomètres au sud.

Mais si on peut remarquer la forte tendance de certains scribes à rédiger plusieurs actes relatifs à des personnes et/ou des régions spécifiques, on est loin d'identifier un système organisant le scriptorium géographiquement. Il est en effet tout à fait possible que les circonstances que nous venons de décrire ne représentent qu'une coïncidence due au hasard et au fait que le temporel abbatial, bien qu'il s'étendît sur plusieurs régions, avait tendance à s'ordonner autour de certains axes importants, tel que le grand chemin montois qui menait du Mans au Mont-Saint-Michel en passant par Sillé-le-Guillaume et Mayenne³². Rien, en outre, ne nous permet de dire avec certitude que tous les scribes identifiés appartenaient au scriptorium savinien. Il est possible, d'une part, que le scribe des actes de Michel, doyen d'Ernée, dont la main, semble-t-il, ne se retrouve pas ailleurs dans le chartrier, ne soit que le doyen lui-même. Pour ce qui est des actes au sujet de Thaon, d'autre part, ils sont tous passés *coram parrochia*, un type d'acte dans la rédaction duquel le clergé paroissial a sans doute joué un rôle fondamental³³.

27. Voir Annexe I, Scribe 2. 28. Voir Annexe I, Scribe 3. 29. Voir Annexe I, Scribe 4. 30. Voir Annexe I, Scribe 5. 31. Voir Annexe I, Scribe 6. 32. Daniel Pichot, « Les cartulaires manceaux de l'abbaye de Savigny : essai d'étude économique et sociale », dans *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, t. 53, 1976, p. 61-103, 105-142, 201-265, aux p. 78-84. 33. Mathieu Arnoux, « Essor et déclin d'une forme diplomatique : les actes *coram parrochia* (Normandie, XII^e-XIII^e siècles) », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 154, 1996, p. 325-357, aux p. 346-347.

Quoi qu'il en soit, l'identification des scribes et de leurs graphies permet également de nous pencher sur la question de l'activité du scriptorium savinien au-delà de ses murs. Au moment de l'affiliation à l'ordre cistercien en 1147, l'abbaye de Savigny se trouvait à la tête d'un réseau de plusieurs abbayes filles et petites-filles qui s'étendait dans l'ouest de la France et les îles Britanniques. Un examen global des chartriers de ces fondations, dont certains sont dans un état fragmentaire, pour rechercher des chartes écrites par des scribes saviniens, dépasse largement le cadre de cet article. Une analyse rapide de certains fonds d'archives permet d'y en retrouver quelques exemples.

Prenons comme cas particulier le chartrier de l'Abbaye Blanche, une communauté de moniales saviniennes installée près de la ville de Mortain au début du ^{xiii}^e siècle³⁴. Les chartes du couvent, conservées également aux Archives nationales³⁵, sont écrites de plusieurs mains. Il est difficile de déterminer, faute d'une documentation suffisante, si les moniales de Mortain ont disposé des mêmes moyens que l'abbaye de Savigny en matière de production d'actes écrits. Tout au plus peut-on repérer plus d'une vingtaine d'actes d'une écriture livresque qui n'a pas d'équivalent dans le corpus des actes saviniens, ce qui permet peut-être de croire en l'existence d'un scriptorium mortainais³⁶. Il en va de même pour un petit dossier de sept actes d'une écriture plus cursive³⁷. Or l'examen du chartrier de Mortain révèle aussi une dizaine d'actes écrits par des scribes de Savigny. Parmi eux, on retrouve trois chartes rédigées de la main du scribe hypothétiquement identifié comme Hugues de Creully³⁸, et une autre de la main du scribe qui semble avoir dominé le scriptorium savinien dans les années 1230³⁹. Deux autres offrent un type d'écriture adopté par le scriptorium savinien au cours du premier quart du ^{xiii}^e siècle⁴⁰.

Ces actes témoignent avant tout de l'organisation singulière des maisons féminines de Savigny⁴¹. Les moniales, dirigées sur le plan domestique par une prieure, n'avaient aucune autonomie juridique au temporel, lequel était régi par un prieur⁴². Ces mêmes circonstances expliquent sans doute la rédaction par un scribe savinien d'au moins une charte de l'abbaye féminine de Villers-Canivet⁴³, fille de Savigny située près de Falaise, dans le département

34. La date de 1105, qui aurait vu la fondation de l'Abbaye Blanche par Guillaume de Mortain, est sujette à caution (J. van Moolenbroek, *Vital l'ermite...*, p. 128-139). **35.** Arch. nat., L 979. Quarante-cinq chartes concernant l'Abbaye Blanche sont mélangées dans le fonds de Savigny (B. Poulle, « Les archives et la dédicace de l'Abbaye Blanche », dans *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, t. 67, 1989, p. 253-263). **36.** Arch. nat., L 968, n^{os} 204, 278 et 285; L 969, n^o 332; L 973, n^o 831; L 974, n^o 923; L 976, n^o 1115; L 977, n^o 1247; L 979, n^{os} 16, 22, 31, 32, 36, 37, 41, 49, 71, 75, 76, 82, 84, 90, 98, 104, 106, 108. **37.** Arch. nat., L 967, n^o 128; L 977, n^o 1246; L 979, n^{os} 67, 69, 73, 96, 100. **38.** Arch. nat., L 979, n^{os} 12, 88, 94. **39.** Arch. nat., L 973, n^o 763. **40.** Arch. nat., L 974, n^o 928; L 979, n^o 19. Pour une liste complète des actes mortainais écrits par des scribes saviniens, voir Annexe II. **41.** À ce sujet, voir Armelle Bonis et Monique Wabont, « Cisterciens et Cisterciennes en France du Nord-Ouest : typologie des fondations, typologie des sites », dans *Cîteaux et les femmes : architectures et occupation de l'espace dans les monastères féminins, modalités d'intégration et de contrôle des femmes dans l'Ordre*, Bernadette Barrière et Marie-Elizabeth Henneau (dir), Paris, 2001 (*Rencontres à Royaumont*, 15), p. 151-178, à la p. 155. **42.** On ne retrouve que quelques mentions des prieurs de Mortain dans les textes. Un certain Maingaud (*Mainguidus / Menguidus*), prieur des moniales de Mortain, est cité parmi les témoins de deux actes de Guillaume I^{er} Burel, évêque d'Avranches (1182/3-1196), datés 1182/3 – 1188 (Arch. nat., L 976, n^{os} 1122 et 1124). Un prieur nommé Maingaud se trouve aux côtés de Jocelyn, abbé de Savigny (1165-1178), dans un acte en faveur du couvent de Mortain (*ibid.*, L 979, n^o 109) : il faut voir dans ce témoin le prieur des moniales mortainaises. Son successeur, Guillaume, est mentionné dans un acte de Guillaume IV Burel, évêque d'Avranches (1210-1236), daté de 1215 (*ibid.*, L 976, n^o 1132). **43.** Arch. dép. Calvados, 2 H 159 (acte de Guillaume de Passavant, évêque du Mans, s. d., 1142 – 1186). Il n'y a qu'une seule mention d'un prieur de Villers-Canivet. Il s'agit de Guillaume de Loges, qui était prieur à la fin du ^{xiii}^e siècle (*ibid.*, H 6551 [12]).

actuel du Calvados, qui est d'une écriture typique du scriptorium de Savigny au ^{xiii}^e siècle et que l'on retrouve également dans un acte en faveur des moniales de Mortain⁴⁴. Il est même possible qu'une autre charte en faveur de Villers-Canivet ait été rédigée par le scribe Hugues de Creully⁴⁵. Or, à en juger par ce qui subsiste du chartrier du prieuré bénédictin de Vignats, situé dans le diocèse de Sées, les scribes des abbayes saviniennes pouvaient parfois rédiger des chartes pour les monastères non cisterciens. On y retrouve en effet un acte écrit d'une main que l'on rencontre fréquemment dans les chartes de l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern, quatrième fille de Savigny, ainsi que dans celles de Villers-Canivet⁴⁶. La rédaction de cette charte par un religieux de Saint-André est probablement liée à la proximité du prieuré (moins de cinq kilomètres de l'abbaye) et à ses moyens limités⁴⁷. On peut néanmoins se demander si des circonstances semblables auraient pu donner lieu à la rédaction des actes par les religieux de Savigny pour leurs voisins bénédictins, tel que le prieuré féminin de Moutons, situé à moins de dix kilomètres des moniales saviniennes de Mortain. Malheureusement, la destruction presque totale des fonds monastiques de l'ancien diocèse d'Avranches lors du bombardement de Saint-Lô en 1944 nous empêche de trancher la question. Tout au moins, ces quelques exemples nous rappellent que l'étude de l'écriture médiévale présente des caractéristiques particulières qui obligent toujours à multiplier les approches et à élargir le champ d'investigation. En ce qui concerne le développement de l'écriture « savinienne », la période la plus intéressante, c'est-à-dire celle couvrant les années juste avant et juste après le rattachement à l'ordre cistercien, est malheureusement aussi celle pour laquelle nous avons le moins d'informations. Seule une vingtaine de chartes peuvent être sûrement attribuées à la période antérieure à 1147, dont la plus ancienne est datée de 1117⁴⁸. L'écrasante majorité de ces chartes sont écrites en diverses formes de minuscule caroline ronde typique des scriptoria bénédictins anglo-normands de la première moitié du ^{xiii}^e siècle, dont le rouleau mortuaire de saint Vital, premier abbé de Savigny (1112-1122), nous offre un échantillon important⁴⁹. Il est cependant impossible d'identifier des scribes du scriptorium abbatial.

Mais la question la plus intéressante qui se pose est sans doute de savoir si l'on peut discerner une influence cistercienne sur les pratiques diplomatiques du scriptorium savinien passé 1147. L'idéal d'unité est après tout au cœur de l'ordre cistercien, dont la meilleure expression se trouve dans la *Charte de charité*. Nous savons en outre que, lors de la fondation d'une abbaye-fille, une petite colonie de religieux était envoyée afin d'assurer l'observation des pratiques cisterciennes. L'incorporation à l'ordre de Savigny, désormais entré dans la filiation de Clairvaux, était bien entendu un peu différente, mais Bernard de Clairvaux n'a cependant pas hésité à envoyer l'un de ses moines expérimentés, nommé Thibaud, afin d'y être prieur et d'enseigner aux religieux les normes cisterciennes⁵⁰. À l'exception

44. Arch. nat., L 979, n° 109. 45. Arch. dép. Calvados, 2 H 157 (charte de Thomas Putore de Fourches, s. d., début du ^{xiii}^e s.). 46. Arch. dép. Calvados, 2 H 158 (acte de Guérin de Glapion, s. d., début du ^{xiii}^e s.). Pour d'autres exemples de cette écriture, voir *ibid.*, H 6568, H 6573, H 6579, H 6581, H 6586, H 6598, H 6601, H 6609, H 6611, H 6613, H 6617, H 6635, H 6648, H 6649, H 6653, H 6657, H 6658, H 6666, H 6681, H 6689, H 6694 ; 2 H 160. 47. Lorsque ce monastère fut visité, en 1250, par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1275), il trouva une communauté de vingt-quatre moniales avec seulement un revenu de 100 livres (*Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis. Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen*, Théodose Bonnin (éd.), Rouen, 1852, p. 83). 48. Arch. nat., L 975, n° 995 (charte notice de Guitburg, abbesse de Saint-Julien-du-Pré). 49. *Ibid.*, L 966, n° 4. 50. « Historia monasterii Beatae Mariae de Fontanis Albis », dans *Recueil de Chroniques de Touraine*, André Salmon (éd.), Tours, 1854 (*Collection de documents sur l'histoire de la Touraine*, 1), p. 267.

de quelques mentions dans les sources diplomatiques, nous ignorons largement les activités de celui-ci pendant son séjour à l'abbaye⁵¹, qui prit fin au début des années 1150⁵². On peut néanmoins imaginer qu'il s'occupait de l'instruction des religieux dans les observances de la vie quotidienne monastique (la nourriture, les jeûnes, l'horaire des offices, les vêtements, le travail) ainsi que peut-être dans les spécificités cisterciennes (le recrutement des convers et le système des granges, les contraintes architecturales et artistiques, le génie hydraulique).

Compte tenu de l'insistance de la *Charte de charité* sur l'unité liturgique, voire manuscrite⁵³, et de la mention d'un « nouveau scriptorium » à Savigny au début des années 1160⁵⁴, il n'est pas davantage déraisonnable de supposer que Thibaud leur a aussi appris les nouvelles pratiques documentaires, bien qu'il soit toutefois difficile de le prouver. Comme le démontre dans cet ouvrage l'article de Chantal Senséby, les Cisterciens ne semblent pas se distinguer par un usage identique d'un outil ou d'un instrument diplomatique particulier⁵⁵, et lorsqu'on peut parler d'une pratique diplomatique « cistercienne », il est souvent difficile d'en retrouver la trace dans le chartrier savinien. Constatons par exemple l'absence presque totale parmi les chartes saviniennes d'un type d'acte emblématique des collections diplomatiques cisterciennes : la pancarte. Dans les archives de Clairvaux du ^{xii} siècle, pas moins de soixante-sept documents méritent l'appellation de pancarte⁵⁶; parmi les chartes saviniennes entre 1112 et 1250, seules deux peuvent être considérées parmi les documents traditionnellement nommés comme tels⁵⁷, dont l'une est une notice recomposée⁵⁸ et l'autre une charte cumulative⁵⁹. Tous deux datent de la période antérieure à 1147. Étant donné que les archives de Cîteaux entre 1098 et 1182 ne présentent aucune charte identique aux pancartes de Clairvaux⁶⁰, il serait tentant de les considérer comme un phénomène spécifique au scriptorium claravallien. Mais un rapide sondage par Laurent Veyssière dans les fonds d'autres abbayes filles de Clairvaux (Fontenay, Auberive, Larrivour, Longuay et Mores) lui a permis de repérer des pancartes fabriquées sur le modèle claravallien⁶¹.

51. On retrouve Thibaud de Clairvaux, prieur de Savigny, parmi les témoins de quelques chartes de Raoul II de Fougères (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Pierre Hyacinthe Morice (éd.), Paris, 1742-1746, t. 1, col. 606-607; voir aussi Francis Swietek et Terrence Deneen, « The date of the merger of Savigny and Cîteaux reconsidered », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 101, 2006, p. 547-574, à la p. 567 n. 66, qui cite Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Hévin, 1 F 73, fol. 4-5). L'*Historia foundationis* de Byland et de Jervaux soutient que l'abbé Serlon aurait envoyé son prieur Guy en Angleterre pour annoncer aux abbayes filles anglaises de Savigny le rattachement à l'ordre cistercien (*The Foundation History of the abbeys of Byland and Jervaux*, Janet Burton (éd.), York, 2006 (*Borthwick Texts and Studies*, 35), p. 45). Il est possible que les copistes de l'*Historia*, dont la seule copie médiévale (^{xv} siècle) est perdue, aient mal transcrit (et puis développé) la majuscule gothique « T » pour « G ». **52.** On rencontre le prieur Richard de Courcy (soit Courcy, Manche, c. de Coutances, soit Courcy, Calvados, c. de Morteaux-Coulbœuf) dans une charte de 1151 (Arch. nat., L 973, n° 766). **53.** *Les plus anciens textes de Cîteaux : sources, textes et notes historiques*, Jean de la Croix Bouton et Jean-Baptiste van Damme (éd.), Achel, 1974 (*Cîteaux. Studia et documenta*, 2), p. 92, 122. **54.** *Hoc autem prius factum est in novo scriptorio Savignei...*, Bibl. mun. Rouen, ms. Leber 5636, n° 4 (charte notice de 1162/3). **55.** Chantal Senséby, *Les Cisterciens et le chirographe. Pratique et usages dans le Val de Loire et sur ses marges (xii^e-xiii^e siècle)*, p. 145-162. **56.** Sur les pancartes de Clairvaux, voir Laurent Veyssière (dir.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux au XII^e siècle* [commencé par Jean Waquet et Jean-Marc Roger], Paris, 2004 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Série in-8°, 32), p. LXIX-LXXXIII et Annexe III, p. 590-592. **57.** Michel Parisse, « Les pancartes, étude d'un type d'acte diplomatique », dans *Pancartes monastiques des x^e et xii^e siècles*, Michel Parisse, Pierre Pégeot et Benoît-Michel Tock (éd.), Turnhout, 1998, p. 11-62. **58.** Arch. nat., L 978, n° 1352. **59.** *Ibid.*, L 971, n° 560. **60.** *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux, 1098-1182*, Jean Marilier (éd.), Rome, 1961 (*Bibliotheca cisterciensis*, 1). **61.** *Recueil des chartes de Clairvaux...*, Laurent Veyssière (éd.), p. LXXX-LXXXIII.

Mais si cet aspect de la vie cistercienne ne semble pas avoir pris racine chez les scribes de Savigny, on peut néanmoins constater un changement important dans l'écriture des chartes après 1147. En effet, bien qu'il soit possible que la caroline minuscule ronde ait continué à être employée pendant les années suivant immédiatement le rattachement, on commence à rencontrer à partir de la fin des années 1140 des chartes écrites dans diverses formes d'une minuscule caroline tardive d'assez grand module, un style qui deviendra emblématique du scriptorium savinien jusqu'aux années 1180⁶². Très régulière et très lisible, de laquelle se dégage une double impression de soin et de sobriété qui traduit la solidité et la perpétuité que cherche à apporter l'acte écrit, son caractère diplomatique s'affirme dans quelques caractéristiques : les initiales un peu agrandies et travaillées, parfois redoublées (typiquement les *N*, *C* et *T*), le tracé des ligatures *st*, les hastes allongées des *s* et des *r*, les boucles sur les hastes des *s* et des *f*, l'emploi du signe tironien pour *et*. La question qui se pose alors est de savoir si c'est la trace de la contribution de Thibaud de Clairvaux qui se cache derrière le développement de cette écriture, ou s'il s'agit plutôt de l'évolution d'un type d'écriture déjà courant dans le scriptorium de Savigny. Malheureusement, bien que les chartes claravalliennes du XIII^e siècle aient fait l'objet d'une belle édition critique, seule une poignée d'actes parmi les 438 édités, dont 306 en originaux, sont attribués au scriptorium de l'abbaye, tous datant des années après 1170⁶³. Il n'y a en outre aucun traitement des différents scribes en activité durant cette période, et bien que l'écriture de certaines chartes claravalliennes soit d'une minuscule caroline tardive semblable à celles des actes saviniens⁶⁴, on rencontre aussi des mains parmi les actes de Savigny donnés avant 1147 qui pourraient être considérées comme les précurseurs des styles ultérieurs⁶⁵. Un examen de l'influence de la diplomatique cistercienne sur l'écriture savinienne du XIII^e siècle reste à faire, mais constatons qu'un rapide sondage dans les chartes claravalliennes en a révélé quelques-unes dont l'écriture se caractérise par l'emploi de traits distinctifs que l'on retrouve dans les actes de Savigny, notamment les *d* minuscules s'inclinant vers la gauche avant de se terminer par un crochet à gauche, employés par le scribe savinien des années 1230⁶⁶.

Or s'il ne semble pas possible, dans l'état de nos connaissances actuelles, de discerner l'influence du rattachement dans l'écriture des actes saviniens, en revanche, l'analyse de leurs caractères internes offre la possibilité d'évaluer non seulement le travail du scriptorium mais aussi les influences auxquelles il a été exposé. Sans entreprendre une véritable étude, nous nous focaliserons sur l'élément du discours diplomatique qui présente à la fois le plus grand intérêt et la meilleure possibilité d'examiner les influences subies à Savigny : le préambule.

62. Voir, par exemple, la charte d'Henri de Fougères de 1150 (Arch. nat., L 968, n° 206). **63.** L. Veyssière (dir), *Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux au XII^e siècle* [commencé par Jean Waquet et Jean-Marc Roger], Paris, 2004 p. LIV-LV. **64.** Voir, par exemple, Arch. dép. Aube, 3 H 719 (acte de Barthélémy de Vignory, s. d., 1158 – 1170). Voir également la charte de Bernard de Clairvaux adressée à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen (1130-1164), dont l'original est brûlé en 1944 (Arch. dép. Calvados, F 5690, fol. 130v, s. d., 1151 – 1153). **65.** Arch. nat., L 978, n° 1342 (acte de Raoul Taïsson, s. d., 1112 – 1134); Bibl. mun. Rouen, ms. Leber 5636, n° 16 (acte d'Hasculphe de Subigny, 1142); Arch. nat., L 968, n° 274 (acte de Juhel I^{er} de Mayenne de sa femme et de ses fils, s. d., 1120 – 1161). **66.** Arch. dép. Aube, 3 H 107 (acte de Grimaud, abbé, et le couvent de Gorze, 1234); 3 H 711 (acte de Guiard, doyen de la chrétienté de Bar-sur-Aube, et Nicolas, doyen de la chrétienté de Joinville, mars 1236); 3 H 728 (acte d'Hugues le Camus d'Arnay, mars 1224); 3 H 730 (acte de Béatrice, dame d'Usselles, 1228); 3 H 1736 (acte de Simon de Châteaouvillain, 1229); 3 H 1770 (acte de Robert, évêque de Langres, mars 1236); 3 H 2757 (acte de Humbert, abbé, et du couvent de Saint-Oyend de Joux, octobre 1239); 3 H 3771 (jugement arbitral notifié par Hugues de Nanteuil, chanoine de Reims, Hugues de Serqueux, archidiacre de Reims, Raoul, curé de Saint Michel de Reims, Gérard, curé de Saint Hilaire de Reims, 1228).

Quelques problèmes doivent être cependant reconnus au préalable. Constatons tout d'abord que cet élément du discours diplomatique est malheureusement assez rare dans les chartes saviniennes : si l'on excepte les bulles pontificales, seuls environ 10 % des actes originaux en sont pourvus, chiffre qui ne tient pas non plus compte des actes du XIII^e siècle, les préambules étant essentiellement inconnus après 1200⁶⁷. Il convient aussi de constater non seulement qu'il y a peu de formulations identiques (ou presque identiques) parmi ces préambules, mais aussi que la rédaction de certains d'entre eux peut être attribuée à un bureau d'écriture autre que le scriptorium savinien : ainsi le préambule d'une charte de Richard III l'Évêque, évêque d'Avranches (1170-1182), qui avait auparavant été archidiacre de Coutances, se trouve dans un acte de Richard de Bohon, évêque de Coutances (1151-1179), pour l'abbaye prémontrée de Blanchelande, suggérant que sa rédaction eut lieu dans la chancellerie épiscopale⁶⁸. Il en va de même pour le préambule d'une charte de Guillaume de Passavant, évêque du Mans (1145-1187)⁶⁹, qui est identique à celui d'une charte du même évêque conservée dans le cartulaire du prieuré augustinien du Plessis-Grimoult⁷⁰, tandis que celui d'une autre charte de Richard l'Évêque est très semblable au préambule d'un acte de ce prélat transmise par le cartulaire de l'abbaye Saint-Florent-lès-Saumur⁷¹. Nous pourrions encore citer d'autres exemples⁷².

Malgré ces difficultés, nous pouvons attribuer sans hésitation au scriptorium abbatial la rédaction d'au moins quatre préambules. Le premier se trouve dans quatre grandes chartes confirmatives, dont trois sont écrites de mains différentes, ce qui suggère que l'emploi de cette formule ne reflète pas les goûts d'un seul scribe mais plutôt les pratiques générales du scriptorium⁷³. À ce groupe, on peut ajouter un autre préambule, qui ne reprend pas exactement le texte du premier, mais en a visiblement subi l'influence⁷⁴. Le deuxième se retrouve, quant à lui, dans deux actes épiscopaux, l'un de Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances (v. 1183-1201), et l'autre de Philippe, évêque de Rennes (1178-1181)⁷⁵. Ce dernier n'est connu que grâce aux copies du cartulaire perdu et c'est à travers ces mêmes copies que l'on arrive à identifier les deux autres préambules attribuables au scriptorium savinien, dont le premier se trouve dans des actes de Richard l'Évêque, évêque d'Avranches, et d'André II de Vitré (1173-1211)⁷⁶.

67. Il n'y a que trois exemples parmi les chartes originales : Arch. nat., L 968, n° 297 (acte de Jocelyn, évêque de Rennes, le 9 décembre 1232); L 972, n° 673 (acte de Hamelin, évêque du Mans, 1210); L 978, n° 1370 (acte de Thomas de Tifort, clerc, le 7 février 1218). 68. À ce sujet, voir R. Allen, « Episcopal acta in Normandy... », p. 38. 69. *Quoniam veritas inter improbos subscripti auctoritate tutior conservari solet...* (Arch. nat., L 969, n° 337). 70. *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie*, Léopold Delisle et Élie Berger (éd.), Paris, 1916-1927 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), t. 2, n° DLVI, p. 136. 71. R. Allen, « Les actes des évêques d'Avranches, ca. 990-1253 : esquisse d'un premier bilan », dans *Tabularia « Études »*, t. 12, 2012, p. 63-106, à la p. 83. 72. R. Allen, « Les chartes de Savigny... », à paraître. Voir aussi le préambule *Nos intelligentes quod veritas subscripti auctoritate tutius debeat observari* qui se trouve dans un acte de l'évêque Guillaume de Passavant pour Savigny (Arch. dép. Mayenne, ms. 35, p. 233), ainsi que dans un acte du même évêque pour le prieuré de Vivoin (*Cartulaire du prieuré de Saint-Hippolyte de Vivoin et de ses annexes*, Louis-Jean Denis (éd.), Paris, 1894, n° IX, p. 139). 73. R. Allen, « Episcopal acta in Normandy... », p. 40. 74. *Cum ad nostrum spectet officium beneplacitum Domino religionem statuere et stabilitatem conservare, eis precipue quos in Dei servitio videmus assidue mancipatos, tanto diligentius tutele debemus et protectionis opem prebere, quanto vigilantius eos laboribus et servitio divino noverimus insudare* (Arch. nat., L 966, n° 17 : acte de Rotrou, archevêque de Rouen, s. d., 1178/9). 75. *Quoniam elemosinas locis religiosis collatas ratas esse decet in perpetuum et inconcussas, presenti carta sigillo nostro sigillata testificamur...* (*ibid.*, L 971, n° 587 : acte de Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances; Bibl. nat. Fr., nouv. acq. lat. 2500, p. 525 : acte de Philippe, évêque de Rennes). 76. *Commendabilia facta fidelium que legitime in nostra presentia statuuntur, de more antiquo fideli commendamus custodiam litterarum* (*ibid.*, p. 78 : acte de Richard l'Évêque, évêque d'Avranches, s. d., 1177 – 1182; et p. 319-320 : acte d'André II de Vitré, 1192, où les mots *nostra* et *commendamus* sont changés en *mea* et *commendo*).

Or, c'est le quatrième préambule qui offre le plus grand intérêt. On le rencontre dans deux actes, l'un de Joscius, archevêque de Tours (1157-1174), daté du 2 août 1159, et l'autre de Robert de Vitré, daté de 1162⁷⁷. Certes, le thème développé, à savoir que le caractère transitoire du monde oblige à la mise par écrit, n'offre pas une grande originalité, mais la formule est suffisamment distinctive pour que nous puissions en retrouver l'écho dans au moins deux autres actes. Le premier n'est qu'un acte du prieur de Savigny qui remonte à la fin du ^{xiii} siècle⁷⁸, mais le deuxième est contemporain des actes de l'archevêque de Tours et du seigneur de Vitré. Il s'agit de l'accord ménagé en 1159 par Henri II Plantagenêt entre Guérin, abbé de Saint-Julien de Tours, et Robert, abbé de la Trinité de Vendôme, au sujet des chapelles de la Chartre-sur-le-Loir, dont l'original est conservé aujourd'hui dans les archives du Cognier à la Bibliothèque nationale de France⁷⁹. Pour ce qui est des similitudes entre son préambule et celui des actes saviniens, deux hypothèses s'imposent. Constatons tout d'abord que l'acte d'Henri II, dont l'écriture livresque suggère qu'il a été écrit en dehors de la chancellerie royale, fut donné à Tours, tout comme l'acte archiépiscopal, qui précise qu'il fut donné « dans l'île de Marmoutier » (*in insula Majoris Monasterii*). Il est donc tout à fait possible qu'un scribe tourangeau ait rédigé l'acte du roi anglais ainsi que celui de l'archevêque Joscius, et que le scribe savinien responsable de l'acte de Robert de Vitré se soit ensuite inspiré de ce dernier, déjà conservé dans le chartrier abbatial. Dans ce cas, le préambule constitue un exemple de la transmission de formules et de l'influence d'un scriptorium (même peut-être non cistercien) sur celui de Savigny⁸⁰.

Mais comme nous l'avons déjà noté, il existe peu de formulations identiques (ou presque identiques) parmi les préambules des actes saviniens. La question qui se pose donc est de savoir pourquoi le scribe de l'acte de Robert de Vitré semble s'être inspiré de ce préambule en particulier. Pour répondre, revenons au texte de l'acte royal. Rédigé en forme de charte notice, il nous informe que le roi Henri, ayant mandé près de lui, dans sa chapelle à Tours, l'abbé de Vendôme et celui de Saint-Julien, fit reconnaître, sur le conseil de plusieurs évêques, abbés et seigneurs (*barones*), les droits de ce dernier sur les chapelles de la Chartre. Les deux abbés se réunirent ensuite dans le chapitre de Saint-Julien pour confirmer l'accord en présence d'Hugues de Clefs⁸¹, représentant du roi, et de plusieurs témoins. Le texte de la charte fut alors lu à haute voix et l'abbé Guérin l'approuva en y apposant son sceau. L'acte ne dit pas combien de temps s'est écoulé entre la réunion tenue devant Henri II et celle tenue devant le chapitre abbatial. Mais parce qu'il ne contient

⁷⁷. *Actus hominum transeunt in momento ideoque quod volumus firmiter observari litterarum notitie commendavimus* (*ibid.*, p. 457-458; Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms. 302, 1^{re} partie, p. 25-26). ⁷⁸. *Actus hominum transeunt in momento; et ideoque rata et inconcussa volumus conservare, fidei commendamus custodie litterarum* (Bibl. mun. Mans, ms. 259, fol. 36 éd. dans *Chartularium insignis ecclesiae Cenomannensis quod dicitur Liber albus capituli*, René Jean François Lottin (éd.), Le Mans, 1869 (*Institut des provinces de France*, 2^e Série, 2), n^o LXXXVIII, p. 45-46). ⁷⁹. *Actus hominum transeunt in momento et omnia delet antiquitas, ideoque quod tenaciter volumus observari litterarum noticie commendavimus* (Bibl. nat. Fr., Archives du Cognier, t. 4 (coll. Chappée, ms. 162), fol. 61 (série H, article 17), éd. dans *Recueil des actes de Henri II...*, L. Delisle et É. Berger (éd.), t. 1, n^o CXXIX, p. 235-236). ⁸⁰. On pourrait même poser l'hypothèse qu'il appartenait au même milieu que l'archevêque Joscius de Tours, qui confirma également l'accord survenu entre les abbés de Saint-Julien et de Vendôme. Malheureusement, cet acte n'est connu aujourd'hui que par une copie d'érudit (*Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, Charles Métais (éd.), Paris, 1893-1904, t. 2, n^o DLVII). ⁸¹. Sur Hugues de Clefs, l'auteur prétendu d'un petit traité politique, intitulé *De majoratu et senescalia Franciae*, voir Achille Luchaire, « Hugues de Clers et le "de senescalia Franciae" », dans *Mélanges d'histoire du Moyen Âge publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire*, Paris, t. 3, 1897, p. 1-38.

aucune expression suggérant un délai de plusieurs mois ou années, et parce qu'Hugues de Clefs est également cité parmi les seigneurs qui assistèrent à l'assemblée royale, on peut se risquer à formuler l'hypothèse qu'il est allé directement à l'abbaye Saint-Julien, à deux pas de la chapelle royale, pour y assurer la réunion des abbés et leur confirmation de l'accord survenu. Quant au scribe responsable de la rédaction de la charte notice, on a déjà noté les indices en faveur d'une origine tourangelle. Mais constatons que, parmi les prélats qui assistèrent à la réunion tenue en présence d'Henri II, on retrouve deux abbés cisterciens : Philippe de Liège, abbé de l'Aumône (1156-v. 1170), et Foulques, abbé du Louroux (v. 1138-1160). Des abbés cisterciens n'apparaissent guère dans les actes d'Henri II : un dépouillement de l'édition complète des actes du roi, actuellement en cours aux soins de Nicholas Vincent et riche d'environ trois mille chartes, ne met en évidence qu'une dizaine de mentions ou de souscriptions qui suggèrent la présence d'un abbé cistercien dans l'entourage royal⁸². La mention dans l'acte de 1159 de la présence de deux abbés cisterciens, qui n'a pas d'équivalent dans le corpus, est donc significative, dans la mesure même où l'on est tenté d'y voir un témoignage possible de sa rédaction par un scribe appartenant soit à l'entourage de l'abbé de l'Aumône, ancien prieur de Clairvaux sous l'abbé Bernard⁸³, soit de celui du Louroux⁸⁴. Cela expliquerait non seulement l'attention portée par le rédacteur à la présence dans l'entourage royal des deux abbés cisterciens, mais aussi l'intérêt pour ce préambule dans le scriptorium savinien, où auraient été rédigés l'acte de Robert de Vitré ainsi que celui de l'archevêque Joscius, préambule qui lui aurait été transmis à travers le réseau cistercien.

•

En guise de conclusion à ce rapide survol des questions relatives au scriptorium de Savigny, qu'il nous soit permis d'insister sur les points suivants. Tout d'abord, en ce qui concerne l'étude des caractères diplomatiques, il faut rappeler que nous avons évoqué ici seulement quelques pistes, sans nous étendre sur d'autres aspects qui auraient mérité de plus amples développements. En étudiant particulièrement la mise en page, par exemple, apparaît, non plus un scribe, mais un milieu de production. L'étude des écritures bénéficierait sans doute de l'emploi des méthodes plus objectives, plus scientifiques, plus rigoureuses, telles que le chiffrage mis au point par quelques paléographes⁸⁵, pour donner une base plus

82. *The Letters and Charters of King Henry II, 1154-1189*, Nicholas Vincent et autres (éd.), 5 vols., Oxford, à paraître, n^{os} 146 (Hugues, abbé du Landais), 288 (Foulques, abbé du Louroux), 1029 (Foulques, abbé du Louroux), 1071 (Renouf, abbé de Buildwas), 1087 (Richard de Blossville, abbé de Mortemer), 1371a (Foulques, abbé du Louroux), 1533 (Ailred, abbé de Rievaulx), 1660 (Hugues, abbé de Foucarmont), 2028 (Ernaud, abbé de Rievaulx), 2211 (Raoul, abbé de Louth Park), 2684 (R., abbé du Valasse), 2726 (l'abbé de Longpont). Je tiens à remercier le professeur Vincent de m'avoir communiqué son édition avant sa publication. L'absence des abbés cisterciens s'explique en partie par l'affaire Thomas Becket. L'exil de l'archevêque de Canterbury fut soutenu par les Cisterciens, provoquant la colère du roi contre l'Ordre (Marie-Anselme Dimier, « Henri II, Thomas Becket et les Cisterciens », dans *Thomas Becket. Actes du colloque international de Sédicières, 19-24 août 1973*, Raymonde Foreville (éd.), Paris, 1975, p. 49-53). **83.** Sur la carrière de Philippe comme prieur et abbé, voir *Opere di san Bernardo*, Ferruccio Gastaldelli (éd.), Milan, 1984 – , t. 6.2, p. 189 n. et p. 281 n. **84.** Nous savons en effet que l'abbé de Vendôme fut accompagné à Tours par deux de ses moines, nommés Pierre Daniel et Guillaume Mesnil (*Recueil des actes de Henri II...*, L. Delisle et É. Berger (éd.), t. 1, n^o CXXIX), et il en était vraisemblablement de même pour les abbés de l'Aumône et du Louroux. **85.** Voir à ce sujet Benoît-Michel Tock, « Auteur ou impétrant ? Réflexions sur les chartes des évêques d'Arras au XII^e siècle », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 149, 1991, p. 213-248, aux p. 242-244.

sûre à des identifications. Il faudrait aussi consacrer une étude plus approfondie à la forme des lettres, aux abréviations employées ainsi qu'à la ponctuation. En ce qui concerne les chartes dont la mise par écrit et la rédaction peuvent être attribuées au scriptorium savinien, il faudrait examiner les formulaires employés ainsi que le style et la langue afin de démêler les traditions et usages du scriptorium abbatial et mieux comprendre dans quel esprit il travaillait.

Il ne fait également aucun doute que le corpus d'actes qui nous est parvenu donne seulement une image imparfaite des activités diplomatiques du scriptorium pendant ces années, alors que les destructions dues aux années révolutionnaires et à l'incendie des Archives de la Manche en 1944 rendent presque impossible une comparaison entre les pratiques saviniennes et celles des monastères situés dans les diocèses normands les plus proches de l'abbaye. Faute d'éditions critiques, il est aussi difficile de faire une étude comparative avec les pratiques diplomatiques des évêques, monastères et familles seigneuriales dont la zone d'influence, tout comme celle de Savigny, chevauchait les frontières de la Bretagne et du Maine. La destruction presque totale de la bibliothèque abbatiale, riche de plusieurs ouvrages au milieu du ^{xiii}^e siècle⁸⁶, signifie en outre qu'une répartition des tâches entre le monde des scribes diplomatiques et celui des copistes n'est pas aisément discernable. Seules les annales de Savigny nous offrent un échantillon assez large d'écritures contemporaines, mais il n'en reste que quelques fragments, et les données paléographiques sont largement insuffisantes pour déterminer si un rédacteur d'actes pourrait aussi s'occuper de la copie de manuscrits, même si l'écriture de deux notes pour les années 1210 et 1212 présente quelques caractéristiques que l'on retrouve dans un petit corpus d'actes rédigés au début du ^{xiii}^e siècle⁸⁷. Il reste donc beaucoup de recherches à faire, mais nous espérons avoir démontré qu'elles seront de nature à éclairer non seulement l'histoire de l'abbaye de Savigny, mais aussi celle de plusieurs aspects de l'histoire cistercienne.

•

⁸⁶ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, Paris, 1868-1881, t. 1, p. 527. ⁸⁷ Ces notes se trouvent dans Bibl. nat. Fr., ms. lat. 7596A, fol. 4v. Les actes sont : Arch. nat., L 967, nos 97, 155 ; L 968, n° 265 ; L 971, nos 601, 602 ; L 973, nos 750, 773 ; L 974, n° 955 ; L 976, n° 1157.

ANNEXES

Annexe I : scribes de Savigny

Compte tenu de la subjectivité des comparaisons d'écritures médiévales, les listes ci-dessous ne peuvent en aucune façon prétendre être exhaustives ou exemptes d'erreurs. Elles ont seulement pour ambition de rendre aux chercheurs un outil pour l'examen du scriptorium abbatial.

I Scribe 1

ACTE	DATE	AUTEUR(S)	BIENS
Arch. nat., L 975, n° 1037	1229	Henri du Châtellier (Ille-et-Vilaine, c. de Antrain)	Biens sis à <i>Groscoill</i> et à La Ramée
Arch. nat., L 978, n° 1314	1232, août	Geoffroi, recteur de Hébécrevon, frère de Thomas du Mesnil Guillaume	Biens sis dans la paroisse de Villiers-Fossard
Arch. nat., L 968, n° 297	1232, 9 déc.	Jocelyn, évêque de Rennes	Accord au sujet de la grange de Fayelle
Arch. nat., L 978, non num.	1232, déc.	Pierre, recteur de l'église de Châteaubourg	Charte endommagée sur le même sujet que Arch. nat., L 968, n° 297
Arch. nat., L 969, n° 411	1232, déc.	Gautier, recteur de l'église de Saint-Jean[-sur-Vilaine]	Charte sur le même sujet que Arch. nat., L 968, n° 297
Bibl. mun. Rouen, Leber, n° 42	1233, 15 août	Guillaume de Corbigny (<i>Corbigneio</i>)	Bien sis à Hudimesnil
Arch. nat., L 974, n° 855	1235, jan.	Guillaume d'Oisseau	Biens donnés dans la paroisse d'Oisseau
Arch. nat., L 976, n° 856 ⁸⁸	1235, jan.	Geoffroi d'Oisseau	Don de la terre de Vauchoiseau (<i>Valchoysel</i>) (ancien c ^{ns} dans la paroisse de Mayenne ⁸⁹)
Arch. nat., L 972, n° 692	1235, jan.	Guillaume d'Oisseau	Don de la terre de Vauchoiseau (<i>Valchoysel</i>)
Arch. nat., L 974, n° 859	1235, fév.	Hugues de Vautorte (Mayenne, c. d'Ernée) et Olivia, sa femme	Biens sis dans la paroisse d'Oisseau
Arch. nat., L 974, n° 861	1236	Étienne, doyen de Passais	Biens sis dans la paroisse d'Oisseau donnés par Étienne de Châtillon[-sur-Colmont]
Arch. nat., L 974, n° 862	1236	Étienne, doyen de Passais	Biens sis dans la paroisse d'Oisseau donnés par Étienne de Châtillon[-sur-Colmont]
Arch. nat., L 974, n° 860	1236, jan.	Étienne, doyen de Passais	Biens donnés dans la paroisse d'Oisseau
Arch. nat., L 977, n° 1230	1237	Zacharie de <i>Inferno</i>	Bien sis dans la paroisse de Thorigné-Fouillard

⁸⁸. Doubleton de Arch. nat., L 976, n° 857. ⁸⁹. Pour l'identification, voir le *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, Léon Maître (éd.), Paris, 1878 (*Dictionnaire topographique de la France*, 53), p. 326.

Arch. nat., L 967, n° 87	1237	Michel le Porc (<i>Porcus</i>), doyen de Mayenne	Biens sis entre le chemin d'Ambrières [-les-Vallées] et les terres de Montaigu appartenant aux moines
Arch. nat., L 972, n° 693	1237	Hamelin le Rebute	Biens sis entre le chemin d'Ambrières [-les-Vallées] et les terres de Montaigu appartenant aux moines
Arch. nat., L 969, n° 427	1237	Guillaume de Husson	Rente sur biens sis à Fontaine-Étoupesfour : acte scellé par Guillaume du Teilleul, doyen du Val de Mortain
Arch. nat., L 974, n° 864	1237, mai	Guillaume d'Oisseau	Biens donnés dans la paroisse d'Oisseau
Arch. nat., L 974, n° 865	1237, mai	Étienne, doyen de Passais	Biens donnés dans la paroisse d'Oisseau
Arch. nat., L 974, n° 867	1237, mai	Étienne, doyen de Passais	Biens donnés dans la paroisse d'Oisseau
Arch. nat., L 975, n° 1038	1237, août	Clémence du Châtellier, veuve d'Etienne de Terregatte	Biens sis à Saint-Germain-en-Coglès
Arch. nat., L 975, n° 1008	1237, déc.	Odon de Saint-Berthevin	Biens sis à Saint-Berthevin
Arch. nat., L 969, n° 363	1238, juin	Étienne, doyen de Passais	Biens donnés par Guillaume Rusticus, bourgeois de Domfront
Arch. nat., L 973, n° 839 ⁹⁰	1238, juil.	Geoffroi, évêque du Mans	Biens immobiliers donnés par Garin des Mortiers
Arch. nat., L 974, n° 871	1238, nov.	Julien, prieur de Varennes (Mayenne, c. de Meslay-du-Maine, c ^{ne} de Épineux-Le-Seguain ⁹¹)	Biens situés à Mortier (Le Bas et Le Haut) dans la paroisse d'Oisseau
Arch. nat., L 974, n° 872	1238, nov.	Geoffroi, fils de Veisinus de <i>Belveier</i>	Biens situés à Mortier (Le Bas et Le Haut) dans la paroisse d'Oisseau : acte donné « à Varennes, dans le prieuré de Château-l'Ermitage » (<i>apud Varennes, in prioratu de Chasteaus Le Ermitage</i>)
Arch. nat., L 972, n° 701	1239	Michel, doyen de Mayenne	Biens sis dans Mayenne donnés par Renaud Poon, seigneur de Contest
Arch. nat., L 969, n° 354 ⁹²	1239	Guillaume de Husson	Rente dans le fief de Montlion dans la paroisse de Désertines
Arch. nat., L 967, n° 132	1239, mars	Guillaume Moiroul	Rente de 20 sous en échange pour la moitié de <i>la Bernadeia</i>
Arch. nat., L 974, n° 881 ⁹³	1239, 12 juin	Michel, doyen de Mayenne	Biens sis à La Bourgaudière (Mayenne, c. de Mayenne, c ^{ne} de Parigné-sur-Braye ⁹⁴) donnés par Gaudin de Brée
Arch. nat., L 972, n° 695	1239, juil.	Renaud Poon	Biens sis aux environs de Mayenne

90. Cf. Arch. nat., L 973, n° 838. 91. Il ne s'agit pas de l'abbaye cistercienne de Varennes, dans le département de l'Indre, mais du prieuré augustinien de Varennes-l'Enfant dit de Château-l'Ermitage. Voir Arch. nat., L 974, n° 872; *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Laurent-Henri Cotteneau (éd.), Mâcon, 1936-1939, t. 2, col. 3298. 92. Cf. Arch. nat., L 969, n° 353. 93. Cf. *ibid.*, L 974, n° 880. 94. Pour l'identification, voir le *Dictionnaire de la Mayenne...*, Léon Maître (éd.), p. 46.

Arch. nat., L 972, n° 696	1239, juil.	Renaud Poon	Biens sis aux environs de Mayenne : don fait en présence de Michel, doyen de Mayenne
Arch. nat., L 972, n° 697	1239, oct.	Juhel de Loge	Biens sis à Montaigu (<i>Monte Acuto</i>) : don fait en présence de Robert, doyen de Javron
Arch. nat., L 972, n° 698	1239, oct.	Robert, doyen de Javron	Biens sis à Montaigu (<i>Monte Acuto</i>)
Arch. nat., L 970, n° 439	1239, nov.	Raoul de Fougères	Biens situés à Fougères
Arch. nat., L 975, n° 1011	1240	Odon, seigneur de Saint-Berthevin	Biens situés à Saint-Berthevin
Arch. nat., L 968, n° 228	1240, mars	L'officialité d'Angers	Biens situés à <i>Poile</i> (Poilley ?)
Arch. dép. Maine-et-Loire, 67 H 1, n° 27	1241, avril	L'officialité d'Angers	Biens sis près de La Marmitière (ville d'Angers) donnés par Pierre le Bigot, chapelain de Saint-Martin d'Angers

I Scribe 2

ACTE	DATE	AUTEUR(S)	BIENS
Arch. nat., L 967, n° 102	1244, juil.	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis dans la paroisse de Fougerolles-du-Plessis (selon la mention dorsale)
Arch. nat., L 970, n° 466	1246	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis à La Hautonnière (auj. Moulin de la Hautonnière, Mayenne, c. de Gorron, c ^{ne} de Fougerolles-du-Plessis)
Arch. nat., L 970, n° 473	1247, jan.	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis à La Hautonnière
Arch. nat., L 970, n° 474	1247, jan.	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis à La Hautonnière
Arch. nat., L 970, n° 468	1247, 5 fév.	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis dans la paroisse de Fougerolles-du-Plessis
Arch. nat., L 973, n° 847	1247, juil.	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis dans la paroisse de Fougerolles-du-Plessis ⁹⁵
Arch. nat., L 970, n° 471	1247, déc.	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis dans la paroisse de Fougerolles-du-Plessis
Arch. nat., L 970, n° 477	1252	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis dans la paroisse de Fougerolles-du-Plessis
Arch. nat., L 970, n° 481	1254	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis à La Hautonnière
Arch. nat., L 970, n° 487	1255, juil.	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis à La Hautonnière
Arch. nat., L 973, n° 775	1258, mars	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis à Montaudin

⁹⁵. Il s'agit du champ de *Laneiredossiere* (voir Arch. nat., L 970, n° 487).

I Scribe 3

ACTE	DATE	AUTEUR(S)	BIENS
Arch. nat., L 976, n° 1175	1245, oct.	Richard Engebert de Thaon	Biens sis à Thaon
Arch. nat., L 970, n° 499	1247, déc.	Guillaume Maslart de Cairon	Biens sis au Fresne
Arch. nat., L 970, n° 500	1248, avril	Jean Roberge du Fresne	Biens sis à Thaon
Arch. nat., L 976, n° 1179	1248, 14 oct.	Nicolas Fauvel de Thaon	Biens sis à <i>Torsosene</i> et à Saint-Martin
Arch. nat., L 976, n° 1181	1250, nov.	Robert de <i>Argentis</i> , cleric	Biens sis à Thaon
Arch. nat., L 976, n° 1182	1251, juil.	Guillaume Revel de Thaon	Biens sis à Thaon

I Scribe 4

ACTE	DATE	AUTEUR(S)	BIENS
Arch. nat., L 974, n° 882	1241, jan.	Raoul le Rebute	Biens sis dans la paroisse de Parigné-sur-Braye
Arch. nat., L 974, n° 883	1241, jan.	Hamelin le Rebute	Biens sis dans la paroisse de Parigné-sur-Braye
Arch. nat., L 974, n° 884	1241, jan.	Michel, doyen de Mayenne	Biens sis dans la paroisse de Parigné-sur-Braye
Arch. nat., L 974, n° 885	1241, jan.	Raoul le Rebute	Biens sis dans la paroisse de Parigné-sur-Braye
Arch. nat., L 975, n° 1027	1241, fév.	Renaud le Roille, citoyen de Rennes	Biens sis dans la paroisse de Saint-Hélier de la ville de Rennes
Arch. nat., L 972, n° 707	1241, déc.	Michel, doyen de Mayenne	Biens sis dans la paroisse de Mayenne
Arch. nat., L 972, n° 708	1241, déc.	Michel, doyen de Mayenne	Biens sis dans la paroisse de Mayenne
Arch. nat., L 972, n° 712	1242, mars	Hugues de l'Orthe (<i>Orta</i>) (Mayenne, c. de Évron, c ^{ne} de Saint-Martin-de-Connée)	Biens sis dans la paroisse de Mayenne

I Scribe 5

ACTE	DATE	AUTEUR(S)	BIENS
Arch. nat., L 972, n° 711	1242, nov.	Hugues de l'Orthe (<i>Orta</i>)	Biens sis entre le chemin d'Ambrières[-les-Vallées] et les vignes appartenant à l'abbaye de Savigny
Arch. nat., L 967, n° 89	1242, nov.	Renaud de Saint-Germain, doyen de Mayenne	Biens sis entre le chemin d'Ambrières[-les-Vallées] et les vignes appartenant à l'abbaye de Savigny

Arch. nat., L 971, n° 621	1243	Raoul, prêtre et titulaire (<i>persona</i>) de l'église de Saint-Hilaire-du-Maine (<i>Sancto Hylario juxta Herneiam</i>) ⁹⁶	Biens sis à Lassay : don fait en présence de Robert, doyen de Javron
Arch. nat., L 971, n° 622	1243	Robert, doyen de Javron	Biens sis à Lassay
Arch. nat., L 971, n° 619	1243, sept.	Robert, doyen de Javron	Biens sis à Lassay

I Scribe 6

ACTE	DATE	AUTEUR(S)	BIENS
Arch. nat., L 967, n° 101	1244	Guillaume de l'Écluse	Biens sis à Fougerolles-du-Plessis
Bibl. mun. Rouen, Leber, n° 53	1244	Roland de la Chapelle	Biens sis à Fougerolles-du-Plessis
Arch. nat., L 972, n° 715	1245, oct.	Hugues de l'Orthe (<i>Orta</i>)	Biens donnés par Robert Piscis de Vaugarnier (<i>Valle Garn</i>) à Montaigu (prob. Mayenne, c. de Gorron, c ^{ne} de Ambrières-les-Vallées) et à la Haute Garde (auj. La Garde, Mayenne, c. de Lassay-les-Châteaux, c ^{ne} de Moulay)
Arch. nat., L 972, n° 716	1245, oct.	Hugues de l'Orthe (<i>Orta</i>)	Biens sis entre le chemin d'Ambrières[-les-Vallées] et les vignes appartenant aux moines de Savigny
Arch. nat., L 972, n° 717	1245, oct.	Hugues de l'Orthe (<i>Orta</i>)	Biens sis dans la paroisse de Mayenne
Arch. nat., L 967, n° 110	1246	Thomas de <i>Monasterio</i>	Biens sis à Bazenville
Arch. nat., L 967, n° 180	1246, fév.	Guillaume de <i>Bousent'</i>	Biens sis dans la paroisse de Brécey
Arch. nat., L 969, n° 366	1246, mars	Jean Pikene de Domfront	Rente annuelle sur les maisons de Jean de <i>Gevigne</i> et de Michel Buisson (à Domfront ?)
Arch. nat., L 967, n° 109	1246, mai	Jean fils de Michel de Bazenville	Biens sis à Bazenville
Arch. nat., L 969, n° 415	1246, mai	Alice, veuve de Pierre Rouaut	Biens sis au Ferré
Arch. nat., L 969, n° 416	1246, mai	Alice, veuve de Pierre Rouaut	Biens sis au Ferré
Arch. nat., L 967, n° 136	1247, juil.	Alice de Saint-Symphorien [-des-Monts], veuve de Ruellanus de Parigny	Biens sis aux Biards
Arch. nat., L 970, n° 472	1247, déc.	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis dans la paroisse de Fougerolles-du-Plessis

⁹⁶. Pour l'identification, voir le *Dictionnaire de la Mayenne...*, L. Maître (éd.), p. 295.

Arch. nat., L 974, n° 947	1247, déc.	Michel, doyen d'Ernée	Biens sis à Pontmain
Arch. nat., L 971, n° 565	1248	Julien Burnolt de Domfront	Biens sis dans la paroisse de la Haute-Chapelle
Arch. nat., L 971, n° 566	1248	Julien Burnolt de Domfront	Biens sis dans la paroisse de la Haute-Chapelle
Arch. nat., L 975, n° 1041	1248	Freelinus Malesmeins, seigneur de Saint-Hilaire [-du-Harcouët]	Biens sis à Saint-Hilaire [-du-Harcouët] (selon la mention dorsale)
Bibl. mun. Rouen, Leber, n° 55	1248, fév. (n. st.)	Guillaume de l'Écluse	Biens sis à La Hautonnière dans la paroisse de Fougerolles-du-Plessis
Arch. nat., L 970, n° 475	1248, juil.	Hugues Condabe	Biens sis à La Hautonnière dans la paroisse de Fouge- rolles-du-Plessis
Arch. nat., L 972, n° 681	1249, juin	Pierre Barre	Biens tenus par Gaudin de Brée dans la terre de Mayenne
Arch. nat., L 978, n° 1359	1249, 21 août	Guillaume [V de Sainte-Mère- Église], évêque d'Avranches	Différend au sujet de Virey
Arch. nat., L 969, n° 356	1250	Geoffroi, évêque du Mans	Différend au sujet de Pontpierre
Arch. nat., L 972, n° 638	1250	Pierre de la Marie, doyen de Laval	Biens sis à La Gandonnière
Arch. nat., L 975, n° 1050	1250, mai	Hasculphe Roaut et Pierre Roaut, son neveu	Biens sis dans la paroisse de Saint-Martin-de-Blagny (Calvados, c. de Trévières)
Arch. nat., L 975, n° 1039	1250, juil.	Guillaume du Châtellier	Biens sis à <i>Groscoil</i> et à La Ramée
Arch. nat., L 977, n° 1296	1253, 7 juil.	Guillaume de Bois Lebout, seigneur de Villechien	Biens sis à Villechien
Arch. nat., L 977, n° 1235	1254, mars	L'officialité du Mans	Biens sis à La Touche Guimar (auj. La Touche, Mayenne, c. et c ^{ne} de Lassay-les-Châteaux)
Arch. nat., L 978, n° 1318	1254, 21 oct.	L'abbé de Saint-Pierre de la Couture	Acte au sujet de l'excommuni- cation de Geoffroy, recteur (<i>rector</i>) de l'église de Villiers-Fossard

Annexe II : actes de l'Abbaye Blanche de Mortain écrits par des scribes saviniens

ACTE	DATE	AUTEUR(S)	ACTES SAVINIENS D'ÉCRITURE SEMBLABLE
Arch. nat., L 979, n° 109	[1165 – 1178]	Gervais de Tour[-en-Bessin]	Scribe O identifié dans R. Allen, « Les chartes de Savigny... », à paraître.
Arch. nat., L 979, n°s 12, 88, 94 ⁹⁷	[1204 – 1210]	Guillaume [III Ptolomeus], évêque d'Avranches; Mathilde de Ducey; Guillaume, doyen, Henri, chantre, et Robert, archidiacre de Bayeux	Scribe FF identifié dans R. Allen, « Les chartes de Savigny... », à paraître.
Arch. nat., L 979, n° 17	1213	Hamelin de <i>Ineio</i>	Arch. nat., L 977, n° 1241
Arch. nat., L 979, n° 19	1222	Durand Beree de Saint-James	Arch. nat., L 967, n°s 145, 159, 161, 162, 163; L 968, n° 212; L 969, n° 378; L 973, n°s 804, 805; L 976, n°s 1095, 1096; L 979, n°s 20, 45
Arch. nat., L 974, n° 928	1227	Leonnes Berengier, seigneur de Poilley	Arch. dép. Maine-et-Loire, 67 H 1, n° 12; Arch. nat., L 967, n°s 157, 167, 168, 169; L 969, n°s 352, 463; L 970, n° 462; L 972, n°s 648, 649, 650, 651; L 973, n° 797; Arch. dép. Calvados, 2 H 160 (acte de Roger, abbé de Savigny, pour Villers-Canivet daté de 1225)
Arch. nat., L 973, n° 763	1236, fév.	Guillaume de la Source	Voir Annexe I, Scribe 1
Arch. nat., L 979, n°s 42, 44	1239	Geoffroy Peilevilain, chevalier	Arch. nat., L 967, n° 176; L 968, n° 245; L 974, n° 858; L 975, n° 1086

97. Ces trois actes concernent le différend sur Vaugarnier (Valle Garnerii) (lieu-dit non identifié).